

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT
Séance du 21 avril 2026

L'an deux mille vingt-six le 21 avril à dix heures, le Syndicat du Canal de Ventavon St-Tropez est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian Gallo.

Etaient présents : Christian Gallo, René Isnard, Daniel Robert, Christian Troja, Joël Christophe, Michel Costanzo, Jérôme Samuel, Bernard Nal

Etaient absents : Christian Garcin, Nicolas Richier

Étaient excusés et représentés : Jean Noel Nal (Pouvoir donné à Bernard Nal), Rémy Lieutier (Pouvoir donné à Daniel Robert)

Assistaient sans voix délibérante à la réunion : Vincent de TRUCHIS (Directeur), Richard CHAIX (Responsable administratif et financier)

Secrétaire de séance : Daniel Robert

Objet : Vote du Budget Supplémentaire 2026 pour affecter les résultats 2025

A la suite du vote du Compte Financier Unique 2025, le Président propose de voter l'affectation des résultats qui en découlent sur le budget 2026.

L'affectation des résultats 2025 qui en découle est donc la suivante :

		DEPENSES	RECETTES
002	Résultat de fonctionnement reporté		4 419 900,76 €
001	Solde d'exécution section investissement	738 846,08 €	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		903 846,08 €
TOTAL		738 846,08 €	5 323 746,84 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le syndicat à l'unanimité des membres présents et représentés, signe la dernière page du Budget Supplémentaire 2026 et donne tout pouvoir au Président pour signer les pièces nécessaires.

Ainsi fait et délibéré au Poët, les jour, mois et an que dessus.

Une feuille d'émargement signée des membres présents est annexée au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance

Daniel Robert



Certifiée et rendue exécutoire,
Le Président,

Christian Gallo

